

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2015

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2674)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS151

présenté par
Mme Huillier, rapporteure

ARTICLE 53

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« gérontologique »

les mots :

« mentionnés au 11° du I de l'article L. 312-13 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.